

BJORG

REGLEMENT COMPLET - Les P'tits Curieux - Jeu concours

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société BJORG ET COMPAGNIE S.A. au capital de 10 402 130,63 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 402 712 350 dont le siège social est situé 217 chemin du Grand Revoyet 69230 SAINT GENIS LAVAL (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu sans obligation d'achat, ci-après le « Jeu » intitulé « Les P'tits Curieux - Jeu concours » du 27 février 2020 au 10 juillet 2020.

L'inscription à cette opération se déroulera sur le site internet accessible à l'adresse url <http://lespetitscurieux.bjorg.fr/>.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est réservé à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, (ci-après le « Participant »).

Toutefois, le personnel de la Société Organisatrice et les membres des sociétés partenaires de l'opération, toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation, la mise en place et la gestion du Jeu ainsi que leurs familles ne peuvent participer.

Une seule participation par Participant sera prise en compte pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation effectuée avec des coordonnées incomplètes, erronées ou falsifiées sera considérée comme nulle et peut entraîner la disqualification du Participant. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité et les coordonnées des Participants et leur authenticité à cette fin, ce que les Participants acceptent. Pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve également le droit, ce que tout Participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations dont un justificatif d'identité.

En tout état de cause, ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

Dans le cadre du lancement de sa nouvelle gamme de produit pour enfants, "Les P'tits Curieux", la Société Organisatrice propose aux internautes de tenter leur chance à un tirage au sort afin de remporter 1 an de produits Bjorg.

Les Participants sont invités à se rendre sur le site <http://lespetitscurieux.bjorg.fr/> et à suivre les instructions données.

Les participants devront compléter le formulaire de participation (nom, prénom, âge, fonction, nombre d'enfants, âges des enfants, adresse, ville et code postale, achat produit Bjorg, adresse email), accepter le règlement et accepter d'être contacté par Bjorg dans le cadre du Jeu en cochant l'Optin.

A l'issue de la période de jeu, un tirage au sort effectué sous le contrôle de la SCP SIMONIN – LE MAREC – GUERRIER, Huissiers de Justice Associés à Paris désignera 3 gagnants parmi l'ensemble des participants qui auront dûment satisfait aux conditions du jeu.

ARTICLE 4 : DOTATIONS / INFORMATION DES GAGNANTS

Pour chacun des trois gagnants : 1 an de produits Bjorg valeur totale de 163,85€ TTC

Le lot sera envoyé en 4 fois (septembre 2020, janvier 2021, mai 2021 et août 2021) suivant le détail ci-dessous à l'adresse indiquée par les gagnants lors de leur inscription.

sept-20	15 produits	Prix
1	Petit nature Bio Nutri +	1,37 €
2	Gaufres miel	1,86 €
3	Avoine chocolat bio Nutri +	2,98 €
4	Coco Bio Boisson végétale	3,05 €
5	Lait d'Amande Intense Bio	2,69 €
6	Avoine calcium Bio	1,49 €
7	Epeautre Noisette sans sucres ajoutés Bio	3,00 €
8	Galette de maïs chocolat au lait 100gr	2,66 €
9	Kids barre cookies chocolat	2,95 €
10	Doypack Lentilles carottes 250gr	2,41 €
11	Bjorg crème de coco légère 200ML	1,82 €
12	Bjorg Muesli aux Fruits 750GR	3,90 €
13	Doypack Quinoa Olive 250g	2,19 €
14	Kids Sablés chocolat au lait	2,95 €
15	Kids crisp au miel	3,70 €
janv-21	15 produits	Prix
1	Fourrés Duo Cacao Bio	2,86 €
2	Bjorg Fourrés chocolat noir 225g	2,30 €
3	Boisson amande Ss sucres ajoutés 1000ml	2,10 €
4	Bjorg flocon d'avoine complets 500g	1,86 €
5	Bjorg Crousti avoine chocolat	4,82 €
6	Tofu fumé 200gr	3,83 €
7	Fourrés myrtille 175g	2,29 €
8	Galette de riz complet	1,17 €
9	Boisson Noisette 1000ML	2,92 €
10	Lait de coco fluide 200ML	1,67 €
11	Muesli Sans Sucre ajoutés	1,95 €
12	Kids Croc Pétales	3,40 €
13	Granola Mangue Cajou	4,22 €
14	Kids barre cookies Choco noisettes	2,85 €
15	Kids barquettes aux fraises	2,65 €
mai-21	15 produits	Prix
1	Nutri + coup double chocolat noir	2,38 €
2	Petit fourré noisette bio	3,56 €
3	Soja cuisine X3 600ml	2,28 €

4	Bjorg Croustillant chocolat	3,15 €
5	Pain complet 3 céréales 500g	2,01 €
6	Bjorg Galette de maïs extra fines 130g	1,33 €
7	Bjorg Fourrés framboise 175g	2,28 €
8	Bjorgs fourrés vanille	3,67 €
9	Lait de coco fluide 200ML	1,67 €
10	Jus de carotte 750ML	2,33 €
11	Son d'avoine 500g	3,00 €
12	Porridge Figue framboise 375g	3,43 €
13	Granola Fruit rouge	4,26 €
14	KIDS Crousti étoiles choco	3,90 €
15	Kids Barquettes aux abricots	2,65 €
août-21	15 produits	Prix
1	Lunettes fraise Bio	2,40 €
2	Petit sablé cranberry framboise	2,87 €
3	Avoine chocolat bio Nutri +	2,98 €
4	Coco Bio Boisson végétale	3,05 €
5	Lait d'Amande Intense Bio	2,69 €
6	Avoine calcium Bio	2,18 €
7	Epeautre Noisette sans sucres ajoutés Bio	3,00 €
8	Soja nature ss sucres	1,50 €
9	Porridge 3 céréales 375g	2,41 €
10	Bjorg muesli superfruits 375g	3,04 €
11	Fourrés chocolat au lait et noisette	3,56 €
12	Tofu fumé 200gr	3,83 €
13	Doypack Boulghour Quinoa	1,67 €
14	Kids Sablés chocolat au lait	2,95 €
15	Kids Crousti étoiles miel	3,90 €

Les gagnants seront informés de leur gain par courrier électronique. Les gagnants devront confirmer leur participation et indiquer leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale) par retour d'email, dans un délai de 7 jours à compter de cette première tentative de contact.

Sans réponse de la part d'un gagnant dans le délai imparti, le gagnant perdrait le bénéfice de son lot sans recours possible et la Société Organisatrice se réserverait le droit d'attribuer le lot à un autre gagnant.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé ni remboursable en espèces.

La Société Organisatrice pourra remplacer le lot annoncé par un autre lot en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures l'y contraignent.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si un dysfonctionnement des services postaux empêchait la bonne livraison du lot.

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite à la seule offre de ces lots et ne saurait être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir au cours de la jouissance desdits lots.

ARTICLE 5 : EXCLUSION

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant le gagnant et le lot qui lui est attribué.

La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux Participants concernés d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Afin de sauvegarder les mêmes chances à tous les Participants au Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITES

La Société Organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure telle que définie par le Droit français, ou d'évènements indépendants de sa volonté, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le Jeu. En tout état de cause, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du réseau Internet.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations de réseau, au maniement de l'Internet, en cas de dysfonctionnement du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu, aux coupures de courant empêchant un internaute de remplir les conditions nécessaires avant la date limite et plus généralement aux risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, à l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et aux risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice informe que, compte-tenu des caractéristiques du réseau Internet (comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers), elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable notamment de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelle que raison que ce soit empêchant le bon déroulement du Jeu, de la perte de données, de toute défaillance technique, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion aux pages internet du Jeu.

Il est de la responsabilité de tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger les données stockées sur son propre ordinateur.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu sur le site à tout moment pendant la durée du Jeu, sans pour autant être tenue à une obligation de résultat.

La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès aux pages internet du Jeu. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Le gagnant autorise par avance et sans contrepartie financière la Société Organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires ses nom, adresse ou image, et à les diffuser sur tout support qui lui semblera adéquat. Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société Organisatrice.

En particulier, les noms et prénoms des gagnants pourront faire l'objet d'une publication sur le site internet édité par la Société Organisatrice.

ARTICLE 7 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La politique du traitement des données personnelles de la Société Organisatrice est disponible à l'adresse suivante : <https://www.bjorg.fr/politique-de-traitement-des-donnees-personnelles.html>

Les données personnelles concernant les participants, recueillies dans le cadre de la présente opération sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation et de sa gestion.

Elles sont uniquement destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement.

Aucune autre utilisation des données personnelles ne sera effectuée par la Société Organisatrice.

Celle-ci est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, La Société Organisatrice est autorisée par le participant à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion inhérents à l'opération. Les informations communiquées dans le cadre de la participation à cette opération ne seront pas conservées au-delà du 15/09/2021 et uniquement pour les besoins de l'opération.

La Société Organisatrice s'engage à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Les données personnelles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et conformément au Règlement Européen sur la protection des données personnelles (UE) 2016/679, en écrivant à : contactdata@bbcie.com.

Les participants pourront également exercer leurs droits à l'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité de leurs données et définir des directives applicables après le décès, par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.

En outre, les participants sont en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente telle que la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés en France.

Pour toute question concernant l'utilisation de ces données, les participants peuvent contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier adressé à : contactdata@bbcie.com.

ARTICLE 8 : REGLEMENT

Le présent règlement est déposé en l'étude de la : SCP SIMONIN - LE MAREC – GUERRIER, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Pendant toute la durée du Jeu, le présent Règlement pourra être consulté et imprimé à partir du site internet <http://lespetitscurieux.bjorg.fr/>

ARTICLE 9 : LITIGE

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Tout différend lié à l'application ou l'interprétation du présent Règlement sera souverainement tranché par la Société Organisatrice. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen toute tentative de détournement du présent Règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.